

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 14

Artikel: Grobet et s'novrât
Autor: Dénéréaz, C.-C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment dans une tête de chat ou dans un pétard. La dite matière noire a pour fonctions de tuer le gibier, les hommes, et d'alimenter certaines fêtes.

Les consommateurs présumés sont les chasseurs, les tireurs qui pullulent dans les tirs fédéraux, cantonaux, dans les abbayes militaires, dans les stands; puis les politiciens qui célèbrent leur triomphe en nous rompant la tête à coups de canon. Il faut ajouter à cette liste les Athéniens de la Limmat, dits Zurichois. Chaque année, ces gens ont, dans la troisième semaine d'août, une fête qu'ils appellent le *Knaben-Schiessen*, tir des garçons, mieux connue sous le nom de *Würsten-Fest*, fête des saucisses, vu la prodigieuse quantité de viandes hachées de toutes sortes qu'on mange dans des boyaux non moins variés.

Comme les femmes n'existent pas à Zurich, officiellement, la fête se borne aux garçons qui, *en payant*, bien entendu, — tout se paie dans ce pays-là, — sont admis à un tir, le matin s'entend; un agent de police leur charge le fusil, le met en joue, le gamin presse la détente, le coup part, et, s'il touche la cible, le voilà décoré d'une médaille enrubannée. Pendant ce temps-là, les parents et les non-parents, les enfants rubannés et non-enrubannés se bourrent de *Wurst*, — saucisse, en français, — toute réserve faite sur le contenu. Déjà, dans cette célèbre matinée, il ne se brûle pas mal de poudre; cependant, ce n'est rien à côté de l'après-midi. L'après-midi, le brûlage de la poudre devient une manie, un délire. Les magasins se ferment, la population tout entière se rend à la campagne; là, riches et pauvres, savants et ignorants, messieurs, dames, demoiselles, fillettes, enfants marchant à peine, tous tirent avec le fusil, le pistolet, des canons plus ou moins grands, et cela jusques longtemps après la nuit tombée. Certes, voilà un beau renfort pour le fisc fédéral. — Ce ne fut que bien après la publication de la loi sur la régie des poudres que la manie des chemins de fer éclata avec ses tunnels. L'emploi de la poudre pour miner les rocs n'avait point été prévu par la loi, et, en effet, on ne fait pas éternellement des percages de montagnes. Néanmoins, la Confédération étend la régie des poudres jusques sur cet emploi temporaire, et l'étend si bien que nous voyons venir le moment où l'on n'osera plus rien faire sauter sans poudre fédérale. Qui peut prévoir où s'arrêtera le fisc fédéral?

Souvent, pour détacher d'une carrière des blocs carrés de grès (molasse), on fait des rainures dans le roc; on place dans ces rainures des plateaux en bois très sec, puis, on mouille le bois qui, en gonflant, fait sauter le roc. Désormais, toute bûche longue, étroite et sèche, destinée à cet usage, devra s'acheter aux magasins de la Confédération. L'eau mise en automne dans les rainures des rochers, gèle en hiver et fait sauter le roc; désormais toute source, tout courant d'eau, placé près d'un roc, paiera l'impôt comme poudre minière. Enfin bientôt, pioches, batterants, ouvriers même, devront payer... Ce serait tout aussi logique.

Par peu que nous entrons dans cette filière, le Conseil fédéral réclamera le monopole de l'émission des billets de banque, en vertu de la loi monétaire. Puis les brouettes, paniers, corbeilles, les souliers et jus-

qu'aux vessies dont les enfants se servent pour nager, deviendront l'objet d'un monopole fédéral en vertu de la loi postale.

J. Z.

Appel.

S'il est une vente, parmi toutes celles qui se font et se feront, qui mérite l'intérêt du public, c'est bien certainement celle annoncée en faveur de l'Asile des aveugles.

Aussi ne doutons-nous nullement que l'appel adressé par le comité des dames spécialement chargées de s'en occuper ne soit entendu et que, de toutes parts, il n'y soit répondu.

Malheureusement un grand nombre de personnes se croient dans l'impossibilité de contribuer à cette bonne œuvre. Les unes sont empêchées, disent-elles, par leurs nombreuses occupations, de préparer quelque ouvrage; les autres n'ont pas les moyens de suivre l'impulsion généreuse de leur cœur.

Mais il est possible de remédier à cela: Aux personnes qui regrettent que leur temps soit complètement absorbé par les occupations, nous dirons: Faites l'achat de quelque objet pour la vente, les moindres dons seront reçus avec reconnaissance; puis à celles qui pensent ne pouvoir rien faire, ne pouvoir rien donner, nous dirons encore: Allez au Casino le jour de la vente et achetez quelque chose: on y trouve de tout.

En effet, dames et messieurs, mères et enfants, tous y trouveront de quoi satisfaire quelque désir ou pourvoir à quelque besoin: objets d'utilité et d'agrément, jouets, vêtements, ustensiles et provisions de ménage, même des rafraîchissements.

Tout y est reçu avec reconnaissance et offert avec une grâce charmante, par des dames dont le zèle et le dévouement se montrent si bien dans ces circonstances.

Accourons-donc tous à la vente au jour fixé: jeunes et vieux, riches et pauvres, avec le sentiment de faire une bonne action, et afin de contribuer, chacun selon ses moyens, à la réussite de cette bonne œuvre!...

Grobet et s'novrà.

Grobet, lo charron, avà on n'ovrà qu'étaï gaillà patet à l'ovradzo, mà habilo qu'on diabblio à la trabbliia. On dzo l'ài ein fe l'observachon et l'ài dit: Coumein cein va-te que t'es tant ardeint à la trabbliia et qu'à l'ovradzo te n'avancé presque rein. — Ah! noutron maître, comptàde on pou: ie travaillo quatorj'hàoré per dzo, et ein tot compteint, ne su pas pi on n'hàora à trabbliia po medzi; l'ai ia onna granta differeince. Essyî-vâi dé mé féré medzi quatorjhàoré dé teimps et travailli feinnament on n'hàora, vo repondo bin que vo ne mé farâi pas lo mêmò reproudzo!

C.-C. DÉNÉRÉAZ.

Nous croyons devoir prévenir ceux de nos abonnés de Lausanne qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante, que le montant en sera tiré en remboursement par la poste dès le 15 avril prochain.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN, PLACE DE LA PALUD, 21.